



## promesse de 1 mois de vacance offert contre heures supplémentaires non comptabilisées

Par **Bastos**, le **22/01/2021** à **16:44**

Bonjour,

Je suis salarié dans un studio de jeu vidéo.

La dead line s'approchant à grands pas, et les objectifs risquants de ne pas être atteints, la direction attend que l'équipe fasse des heures supplémentaires non-rémunérées de janvier à juin (pratique tristement connue dans l'industrie du jeu vidéo sous le nom de "crunch").

En échange, la direction nous promet un mois de congés payés supplémentaire, à partir de juillet.

Pensez-vous que nous devrions exiger des garanties, et lesquelles ?  
Un mail du producteur est pour l'instant la seule trace écrite de cet accord.

Merci d'avance,

Sébastien

Par **youris**, le **22/01/2021** à **17:45**

bonjour,

une seule réponse me vient à l'esprit : " les promesses n'engagent que ceux qui les croient et non ceux qui les font ".

salutations